

4.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323494-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 avril 2024

Publié le 8 avril 2024

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 MARS 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Françoise MARTIN.

OBJET : Participation annuelle du Département du Nord aux Groupements Européens de Coopération Territoriale Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale - Cotisation annuelle à la Mission Opérationnelle transfrontalière

Vu le rapport DTT/2024/94

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une contribution de 126 539,66 €, au budget de fonctionnement annuel 2024 du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurométropole Lille - Kortrijk – Tournai ;
- d'attribuer une contribution de 14 300 €, au budget de fonctionnement annuel 2024 du GECT West-Vlaanderen /Flandre-Dunkerque - Côte d'Opale ;
- de verser à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) la cotisation départementale de 6 500 €, au titre de l'année 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 36.

Mesdames ARLABOSSE et LABADENS sont membres du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) West Vlaanderen Flandre-Dunkerque Côte d'Opale.

Madame LABADENS est également membre du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai au même titre que Messieurs DELANNOY, LEDOUX et MONNET.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum.

Madame PARMENTIER-LECOCQ avait donné pouvoir à Monsieur MONNET. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 mars 2024

OBJET : Participation annuelle du Département du Nord aux Groupements Européens de Coopération Territoriale Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale - Cotisation annuelle à la Mission Opérationnelle transfrontalière

Le Département du Nord a redéfini les axes et les enjeux de sa politique de coopération transfrontalière par sa délibération-cadre du 12 décembre 2016 (SEPPT/2016/613) et par sa délibération opérationnelle du 13 novembre 2017 (SEPPT/2017/140).

Dans ce cadre, le Département a réaffirmé son action au sein des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) présents sur son territoire, afin de contribuer à leur efficacité et de renforcer les synergies avec ses propres perspectives de développement et d'échanges transfrontaliers. Il a également adhéré à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), pour favoriser la mise en œuvre de sa stratégie de coopération transfrontalière.

I. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DU NORD AUX GROUPEMENTS EUROPÉENS DE COOPÉRATION TERRITORIALE

Le Groupement Européen de Coopération Territoriale constitue un outil de gouvernance de droit européen, créé en 2006 et modifié en 2013, afin, notamment, de faciliter et de développer la coopération entre les acteurs publics des territoires frontaliers dans tout type de domaine (économie, environnement, culture, tourisme, santé, services publics, citoyenneté européenne...). Lieu de débats, de concertation et d'échanges, ce groupement coopératif initie des projets ou en facilite le montage, pour contribuer à une dynamique de développement du territoire, au bénéfice des habitants des bassins de vie transfrontaliers. Les GECT sont des outils juridiques complémentaires aux collaborations du Département avec d'autres institutions françaises et belges et aux accords de coopération développés avec les Provinces de Flandre occidentale et de Hainaut.

Le Département du Nord apporte son soutien financier aux deux GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et West Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale depuis leurs créations en 2008 et 2009. Il participe à leurs travaux, via leurs diverses instances politiques et techniques. Un troisième GECT a été créé en 2022, dénommé Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut (sans participation financière du Département).

La participation du Département du Nord à ces 3 GECT lui permet :

- de s'inscrire dans une gouvernance transfrontalière élargie et de bénéficier d'une tribune pour une visibilité accrue de son action et de son positionnement à l'échelle de la frontière franco-belge, avec une capacité d'interpellation auprès des institutions européennes ;

- d'impliquer les élus et les techniciens dans des projets ou évènements transfrontaliers en lien direct avec les politiques départementales et ainsi faire connaître l'action du Département au-delà de la frontière ;
- de bénéficier d'un relais d'information et de communication pour une diffusion élargie des évènements et des actions du Département et de ses partenaires vers les citoyens ;
- de contribuer à la bonne mise en œuvre de plusieurs projets de coopération transfrontalière financés notamment par le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen ou tout autre programme de coopération territoriale européenne, qui intéressent le Département ;
- d'entretenir et développer des partenariats, en soutenant la cohérence des actions transfrontalières en cours et à venir.

1. Participation financière au GECT Eurométropole Lille – Kortrijk – Tournai

Le programme de travail du GECT pour l'année 2024 vise à développer et renforcer la mise en place d'un bassin de vie transfrontalier :

- Durable : poursuite de l'aménagement du Parc bleu de l'Eurométropole et valorisation du Carré Bleu, développement de l'itinérance vélo ;
- Solidaire : développement de l'emploi transfrontalier, formation continue transfrontalière, apprentissage des langues pour les adultes ;
- Innovant : rencontres de concertation de proximité entre élus, agenda culturel, Espace citoyen de l'Europe et actions vers les jeunes.

Le Département s'impliquera dans les projets concernant notamment les liaisons cyclables transfrontalières ou le développement des services publics aux frontaliers, en lien les France Services du Département. Il relaiera les actions du GECT engagées directement vers les habitants au travers d'évènements (balades Blue walks du Parc Bleu, balades européennes dans les grandes villes frontalières, visites de sites, journée de découverte des institutions européennes à Bruxelles) et notamment vers les jeunes (podcast faces of Europe, événement vers les jeunes primo-votants aux élections européennes).

La participation financière annuelle du Département du Nord au GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai s'élève ainsi, pour l'année 2024, à hauteur de 126 539,66 €, soit 10 % de la contribution totale annuelle au GECT.

2. Participation financière au GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale

Le programme de travail pour l'année 2024 prévoit :

- la relance d'un Comité technique dénommé « CONNECT », rassemblant les techniciens des collectivités partenaires ;
- un groupe de travail « Eau », dans la perspective de la lutte contre les inondations et de la prévention des sécheresses et de la pénurie d'eau notamment dans le bassin versant de l'Yser ;
- un groupe de travail « Mobilités et Transports » ;
- la recherche de collaborations sur la santé, notamment entre hôpitaux dans l'espace transfrontalier.

La participation financière annuelle du Département du Nord au GECT West-Vlaanderen/Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale est stable, à hauteur de 14 300 € pour 2024, soit 5,5 % du total des contributions annuelles des partenaires.

3. Participation technique au GECT Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut

Les deux partenaires concernés par ce GECT sont :

- pour le versant français : le Parc naturel régional Scarpe-Escaut ;
- pour le versant wallon : le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Ces deux parcs naturels réunis autour d'un bassin de vie de 300 000 habitants ont officialisé en 2021 une instance de gouvernance locale transfrontalière, où siègent 4 élus départementaux sur les 34 représentants franco-wallons. Ces 4 élus sont ceux désignés pour siéger au Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional.

Les perspectives de travail entre le Département et le territoire du GECT Parc naturel européen sont, en autres, le développement d'itinéraires cyclistes et de randonnée en lien avec le Schéma Plaines et Vallées du Bassin Minier du Nord vers la Province de Hainaut, ou encore la coordination dans la gestion transfrontalière des milieux humides, dont l'Espace Naturel du Nord de Chabaud-Latour.

Le Département du Nord contribuant financièrement au PNR Scarpe-Escaut (284 250 €), il n'y a pas de contribution financière sollicitée auprès du Département pour les actions du GECT.

II. PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE

Par délibération (SEPPT/2017/140) du 13 novembre 2017, le Conseil départemental du Nord a décidé d'adhérer à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) pour favoriser la mise en œuvre de sa stratégie de coopération transfrontalière et autorisé le versement d'une cotisation annuelle de 6 500 €.

La MOT relaie les besoins de ses membres auprès des autorités concernées à l'échelle nationale et en franco-belge et formule notamment des propositions d'évolutions législatives et réglementaires. L'intégration des questions transfrontalières dans les politiques européennes, étant également un enjeu de premier ordre pour les territoires transfrontaliers, la MOT fait valoir les intérêts de ses adhérents à l'échelle européenne par de nombreuses actions et partenariats. Elle étudie et relaie les problématiques locales de proximité entre communes frontalières.

Depuis 2008, le Département du Nord intègre ce réseau européen des acteurs du transfrontalier. Il accède à ses conseils, ses travaux et à ses richesses documentaires. Il bénéficie notamment d'un droit de tirage annuel, permettant de mobiliser l'ingénierie de l'association au service du Département du Nord. Depuis 2021, la MOT a ainsi appuyé le Département, plus particulièrement, sur le thème des services publics transfrontaliers, au moyen d'une étude expérimentale visant à organiser la réponse aux multiples questions d'usagers liées aux services publics dans un contexte transfrontalier, résultant en un annuaire des opérateurs de services publics français et belges. En 2023, la réflexion sur le déploiement des espaces France Services en transfrontalier a été poursuivie avec l'appui de la MOT : cette expertise développée sur les services publics en transfrontalier dans le Nord pourrait conduire à un dépôt de projet Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen en septembre 2024 ainsi qu'à un témoignage lors de l'événement européen du Border's forum en décembre 2024 à Paris. Comme les années précédentes, la cotisation du Département du Nord pour l'année 2024 s'élève à hauteur de 6 500 €.

Je propose à la Commission permanente :

- d'attribuer une contribution de 126 539,66 €, au budget de fonctionnement annuel 2024 du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurométropole Lille - Kortrijk – Tournai ;
- d'attribuer une contribution de 14 300 €, au budget de fonctionnement annuel 2024 du GECT West-Vlaanderen /Flandre-Dunkerque - Côte d'Opale ;
- de verser à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) la cotisation départementale de 6 500 €, au titre de l'année 2024 ;
- de m'autoriser à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31004OP003	31004E15	157 350,00€	0,00 €	147 339,66€

Christian POIRET
Président du Département du Nord